

Une randonnée proposée par jcehenne

Une randonnée forestière aux portes de Dijon, traversant des combes minérales et l'ancien Champ de Tir des avions aujourd'hui désaffecté (ne pas tenir compte des panneaux de limitation de circulation).

Circuit exigeant, nécessitant une grande attention aux changements d'orientation.

 Durée	8h 40	 Difficulté	Difficile
 Distance	24,17 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	623 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	623 m	 Commune	Savigny-le-Sec (21380)
 Point haut	547 m		
 Point bas	306 m		



Trace n° 369491

Description

Départ de la place de l'église à [Savigny-le-Sec](#) (il est également possible de se garer à la salle des fêtes ou au complexe sportif).

(D/A) Dos à l'église, prendre en face la Rue de la Mare puis continuer sur la gauche en suivant le Chemin de [Saussy](#) en direction des bois. Ignorer la première sommière, "Sommière des Corroys".

(1) Une centaine de mètres plus loin, prendre à droite le Chemin de Combet Jacques et le descendre pour atteindre la Combe au Prunier.

(2) Prendre à gauche et remonter sur 500m.

(3) Prendre à droite une légère sente marquée par une borne au sol.

(4) Au sommet, prendre sur la gauche le «Chemin de la Motte» et aller tout droit sur 500m.

(5) Bifurquer sur la 3ème à droite pour descendre sur la «Combe aux Ânes». Prendre alors à gauche sur 100m.

(6) Remonter par la première à droite (quelques épines à traverser sur 5m). Toujours tout droit, descendre par une ligne très raide «Combe d'Épagny» et remonter en face, ligne 208-209. Poursuivre droit sur 20-30m pour traverser un chemin forestier.

(7) Traverser la «Sommière de Montmoyen» en limite de champ de tir (panneau) avant de descendre dans la «Combe au Fournier» (229-230).

(8) Remonter celle-ci sur la gauche durant 3,5Km en ignorant tous les départs à gauche comme à droite. A son terme, on aperçoit la route forestière.

(9) Juste avant cette dernière, prendre le sentier à gauche « Périmètres des communaux de Chaignay» et continuer tout droit.

(10) Prendre le chemin blanc sur sa partie gauche sur 150m.

(11) Ne pas s'engager à gauche sur la «Sommière de Montmoyen» mais prendre le chemin suivant se dirigeant Sud-Ouest. Ignorer les chemins tant sur la droite que sur la gauche pour descendre à la "Combe aux Biches".

(12) Au pied de celle-ci, prendre à droite et remonter la «Combe du Petit Mortière». Suivre le chemin principal sur 1200m.

(13) A l'embranchement, obliquer à gauche pour remonter sur le plateau. Rejoindre une piste forestière à prendre sur la droite. Après 700m et traverser une aire de chargement forestier.

(14) Prendre tout de suite à gauche sur 300m. Arriver dans la Forêt de Saussy, prendre à gauche sur 200m puis ignorer le chemin à gauche avec une chaîne et rejoindre un embranchement.

(15) Partir à gauche dans une piste cavalière balisée Bleu. Descendre la «Combe de Saussy» sur la gauche sur 700 mètres, passage au croisement des Combes de Saussy, Petit Mortière et d'Épagny.

(16) Descendre cette dernière en face sur 200m avant de prendre à droite le Combet de la Côte Guillaume, puis à gauche à la ligne 201. Suivre sur la gauche le «Chemin de la Côte Guillaume» pour arriver sur une surface non boisée, le chemin longe cette friche en tournant sur la droite.

Points de passages

-  **D/A Place de l'église**
| N 47.430459° / E 5.052799° - alt. 308 m - km 0
-  **1 Combet Jacques**
| N 47.438842° / E 5.029377° - alt. 393 m - km 2.06
-  **2 Combe au Prunier**
| N 47.445474° / E 5.034917° - alt. 345 m - km 2.93
-  **3 Légère sente à droite**
| N 47.445112° / E 5.029713° - alt. 373 m - km 3.36
-  **4 Chemin de la Motte**
| N 47.447917° / E 5.031706° - alt. 388 m - km 3.71
-  **5 Descendre à droite**
| N 47.449668° / E 5.025685° - alt. 418 m - km 4.21
-  **6 Combe aux Ânes**
| N 47.452198° / E 5.024393° - alt. 368 m - km 4.61
-  **7 Chemin forestier**
| N 47.457606° / E 5.030149° - alt. 417 m - km 5.38
-  **8 Sommière de Montmoyen**
| N 47.460327° / E 5.035543° - alt. 362 m - km 5.89
-  **9 Périmètres des communaux de Chaignay**
| N 47.478615° / E 5.017156° - alt. 482 m - km 8.57
-  **10 Chemin blanc à gauche**
| N 47.475494° / E 5.012223° - alt. 491 m - km 9.14
-  **11 Chemin Sud-Ouest**
| N 47.474652° / E 5.011078° - alt. 487 m - km 9.27
-  **12 Combe aux Biches**
| N 47.465433° / E 5.004492° - alt. 426 m - km 10.55
-  **13 Remonter sur le plateau**
| N 47.472809° / E 4.993511° - alt. 494 m - km 11.75

Après 20m, prendre la petite sente sur la droite au 3/4 de la surface non boisée, suivre la trace principale sur 600m pour arriver au puits.

(17) Poursuivre jusqu'au chemin à prendre à droite. Au croisement suivant, prendre à gauche, traverser un chemin et prendre la ligne de la cabane Jackson, à suivre sur 700m jusqu'à son terme.

(18) Descendre dans la combe et prendre à gauche. Continuer à descendre doucement la "Combe Froidevaux" en ignorant sur la droite la «Combe de la Pépine». Après 600m, ignorer la 1ère combe sans nom sur la gauche, et après 1200m, parvenir au carrefour de la "Combe Pensa".

(19) Continuer tout droit pour remonter après 400m par une 3ème combe sans nom à gauche. Après 500m, atteindre la Grande Sommière.

(20) Tourner à 90° à droite, Sud-Ouest, puis monter une sente à gauche. Poursuivre tout droit sur 1500 mètres et atteindre la fin du bois.

(21) Rejoindre le village par le sentier Tire-Cul.

(22) Prendre à droite, traverser le lotissement puis virer de nouveau à droite pour rejoindre la place (D/A).

● 14 Aire de chargement

N 47.475812° / E 4.988341° - alt. 526 m - km 12.33

● 15 Embranchement

N 47.472895° / E 4.983284° - alt. 547 m - km 12.91

● 16 Croisement des combes

N 47.463992° / E 5.005383° - alt. 416 m - km 15.08

● 17 - Puits de l'Ermitage (Saussy)

N 47.454881° / E 5.005693° - alt. 487 m - km 16.58

● 18 Combe Froidevaux

N 47.453986° / E 4.992439° - alt. 465 m - km 17.91

● 19 Carrefour de la Combe Pensa

N 47.443011° / E 5.007959° - alt. 366 m - km 19.88

● 20 Tas de pierre

N 47.443537° / E 5.015681° - alt. 403 m - km 20.63

● 21 Sentier Tire-Cul

N 47.431464° / E 5.035126° - alt. 355 m - km 22.69

● 22 Lotissement

N 47.431912° / E 5.048098° - alt. 318 m - km 23.72

● D/A Place de l'église

N 47.43046° / E 5.052722° - alt. 308 m - km 24.17

Informations pratiques

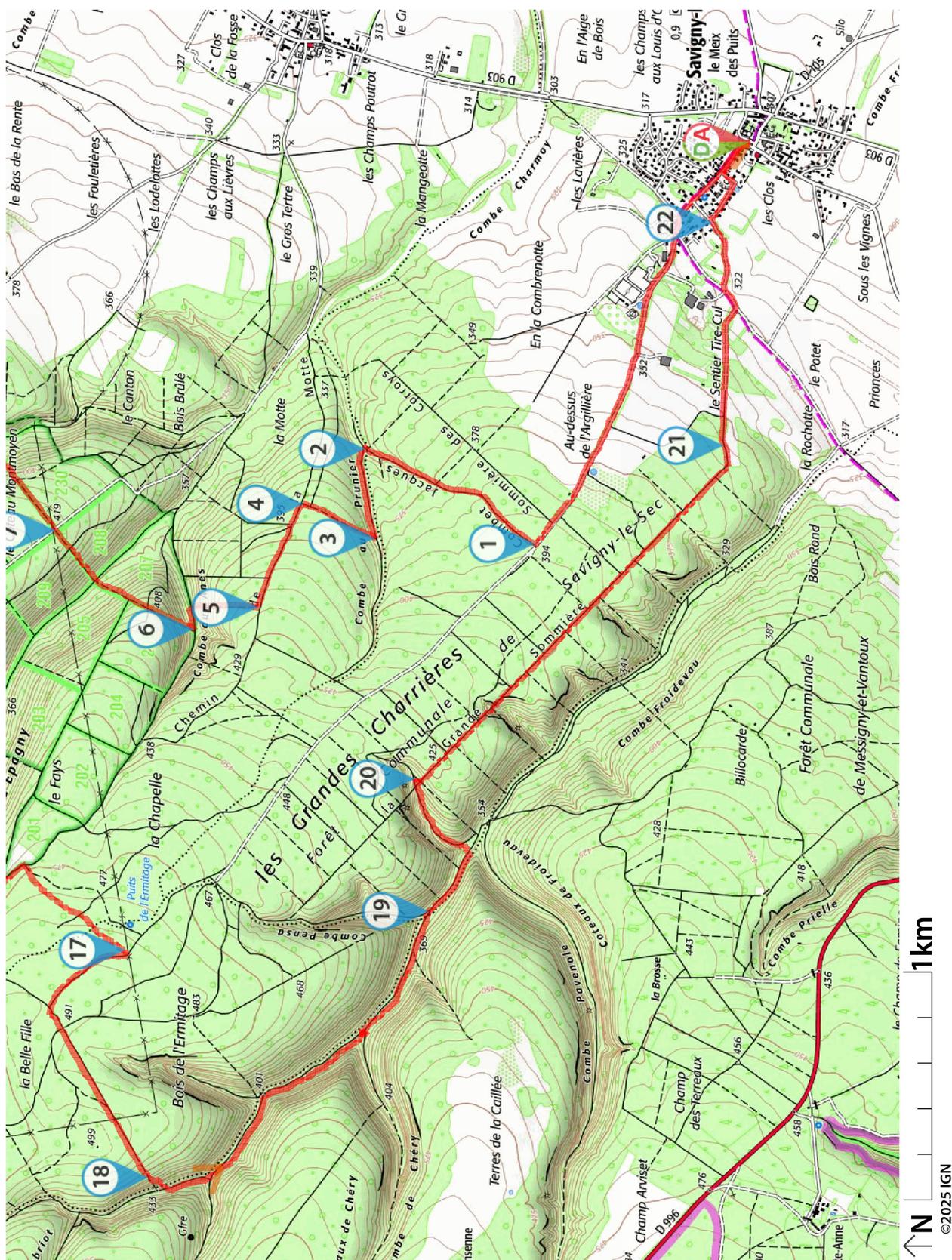
A éviter absolument en période de chasse.

A proximité

- Marmite charbonnière, à droite dans la "Combe de Saussy" avant (16)
- Le « Puits de l'Ermitage » en (17)
- Quelques photos des [combes traversées](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-aux-laverottes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.